

Emploi type et objectifs

Le monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques intervient en production chez des sous-traitants spécialisés dans ce domaine, ou chez des fabricants d'équipements électriques ou électroniques nécessitant du câblage électrique. Il réalise toutes ses interventions conformément à des normes, des modes opératoires et des procédures. Il a un niveau d'autonomie limité dans l'exécution de ses tâches et dans l'organisation de ses activités.

En fabrication de faisceaux et de cordons électriques, il intervient dans un atelier, généralement seul, et utilise des outillages référencés (gabarit, planche à clous). Il travaille sur un poste adapté, souvent assis à son poste de travail. Ses horaires sont plutôt réguliers.

En intégration et câblage de sous-ensembles électriques, électroniques et électrotechniques sur armoires ou équipements électroniques et électrotechniques, le monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques travaille dans des halls de montage, au sein d'une équipe, et en co-activité avec d'autres corps de métier. L'environnement est confiné et soumis à des règles strictes de sécurité.

Descriptif du métier

Le monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques peut travailler dans toutes sortes d'entreprises (PME, PMI, grandes entreprises) de l'industrie traditionnelle ou spécifique telle que l'aéronautique. Trois activités sont repérées dans le même métier type, Le monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques peut participer à l'une ou l'autre ou la totalité de celles-ci.

1. Fabriquer les faisceaux et cordons électriques d'une armoire ou d'un équipement électronique et électrotechnique
2. Intégrer les éléments électriques, électroniques et électrotechniques dans une armoire ou un équipement électronique et électrotechnique
3. Réaliser le câblage, le contrôle et la configuration d'une armoire ou un équipement électronique et électrotechnique

Débouchés :

- Distribution d'énergie
- Equipementier, fabricant de systèmes automatisés de production
- Automobile
- Santé, médical
- Transports ferroviaires
- Aéronautique, aérospatiale, défense
- Télécommunications

Public et conditions d'admission

Etre reconnu travailleur handicapé et avoir une décision d'orientation en formation émanant de la MDPH de votre département.

- Rigueur dans le suivi de procédure, aptitude au travail en équipe
- Un esprit logique et rigoureux
- Maîtriser la langue française

¹ Correspondance Niveau 3 (CAP-BEP) dans l'ancienne Nomenclature des Niveaux de certification

Formation

Pédagogie

Nous alternons les cours collectifs avec des travaux en groupes et individuels. Les nombreuses mises en situation réelles induisent un comportement fortement participatif et très autonome.

Moyens

Nous utilisons exclusivement du matériel professionnel, qui sert au montage et à l'assemblage des équipements. **Pour certaines applications, nous utilisons du matériel spécifique au câblage aéronautique.** Nous faisons référence à la norme IPC-WHMA-A-620

Durée **14 mois de formation technique** dont 2 mois d'application en entreprise et une préparatoire en amont.

Validation Le titre professionnel (TP) Monteur Câbleur Intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques, homologuée de niveau 3^e est délivré par le Ministère du travail, de l'emploi, et de l'insertion, si l'ensemble des compétences du TP ne sont pas acquises, ce sont des certificats de compétences professionnelles (CCP) qui peuvent être délivrés.

Programme de la formation

- Cours théoriques de technologie et d'électricité
 - Étude et lectures de schémas
 - Calculs professionnels
 - Manipulations et Travaux pratiques en atelier
 - Câblage d'armoire et d'équipements industriels
 - Contrôle d'équipements et de réalisations
-
- **Période d'Application en Entreprise**
Elles ont pour objectif de mettre le stagiaire en situation réelle de travail.
 - **Réalisation d'un DP (Dossier Professionnel)**
L'ensemble des pratiques professionnelles abordées en atelier et en entreprise fait l'objet d'un Dossier Professionnel.
 - **Evaluation pour l'obtention du TP ou des CCP**
Cette évaluation se déroule au terme de la formation. Elle tient compte des évaluations en cours de formation EPCF ainsi que de la synthèse des pratiques professionnelles.

Contacts :

Sylvie Besnard 06 77 08 43 90
Chargée de communication
s.besnard@ucrm.fr

Martine Morain 05 62 14 95 00
Secrétaire de l'ESRP
m.morain@ucrm.fr

Actualisé le 017/02/2021

Environnement : Accès ; SNCF, Métro, Bus

Résidence : Chambre individuelle équipée +WIFI - Restauration sur site

